

Sciences humaines et sociales Mention géographie, environnement et territoire "Interface Nature et Société" (INS)

RNCP24958 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	341, 121
Code(s) ROME	K1802, M1403, K2401
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Université Lumière - Lyon 2

<http://www.univ-lyon2.fr>

Université Jean Moulin - Lyon 3

<http://www.univ-lyon3.fr>

École normale supérieure de lettres et sciences humaines (ENS Lyon LSH)

<http://www.ens-lyon.eu>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le Master 2 "Interface Nature et Société" certifie les étudiants et les professionnels dans le cadre des activités suivantes :

- La pratique de la recherche et la construction d'un projet de thèse recoupant les problématiques environnementales et d'aménagement
- L'évaluation de la diversité spatio-temporelle des interfaces à différentes échelles

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Compétences professionnelles :

- Comprendre la pluridisciplinarité de l'approche géographique et de l'interface
- Evaluer la cohérence de la gestion de l'environnement vis-à-vis des cadres législatifs, économiques et sociaux
- Analyser et interpréter le climat et les changements environnementaux sous contrôle climatique et anthropique
- Mesurer la durabilité (biodiversité, santé, ressources, accessibilité, vulnérabilité)
- Evaluer la diversité des risques naturels, leurs impacts et les déstabilisations anthropiques potentielles
- Elaborer et évaluer la notion de biodiversité (conservation, protection, valorisation)
- Critiquer et évaluer les résultats quantitatifs effectués par mesures et analyses des réajustements
- Réaliser un diagnostic de territoire
- Maîtriser les outils informatiques spécifiques (logiciels de bureautique, outils de DAO-CAO, logiciels de Système d'Information Géographique)

Capacités communes aux diplômes de Master :

- Capacité d'abstraction, d'analyse et de synthèse

- Capacité à mobiliser ses connaissances pour identifier et poser une problématique
- Capacité à communiquer et développer une argumentation écrite et orale
- Capacité à circonscrire un objet de recherche et à adopter la méthodologie appropriée

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Secteurs d'activités :

- Collectivités territoriales (DREAL, DDE, DDAF...)
- Parcs naturels nationaux et régionaux (ONF, Réserves Naturelles...)
- Bureaux d'études
- Cabinets d'expertises ou de conseil
- Recherche (CNRS, IRD...)

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Emplois accessibles :

- Ingénieur environnement
- Agent de développement
- Animateur ou coordinateur scientifique
- Animateur territorial
- Consultant indépendant
- Chercheur en environnement
- Chargé de mission

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 535 €
Familles professionnelles (FAP)	L4X82 — Techniciens et agents de maîtrise chargés d'études socio-économiques · tension 4/5 (Élevée) L5X93 — Chargés d'études socio-économiques · tension 3/5 (Modérée) N1X91 — Chercheurs (sauf industrie et enseignement supérieur) · tension 2/5 (Faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	3 321
Jugés difficiles à recruter	38 %
Emplois saisonniers	7 %
Familles professionnelles (FAP)	L4X82 — Techniciens et agents de maîtrise chargés d'études socio-économiques L5X93 — Chargés d'études socio-économiques N1X91 — Chercheurs (sauf industrie et enseignement supérieur)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Possible pour partie du diplôme par VES ou VAPP

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le jury est composé d'enseignants chercheurs et de professionnels

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/24958/>